AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS 2017-498-17 et 2017-498-18

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1),* avis-vous est donné que les règlements suivants :

- **Règlement n° 2017-498-17** modifiant le règlement de zonage n° 2017-498 afin de bonifier et corriger les dispositions relatives aux allées d'accès, à l'architecture de la façade des habitations unifamiliales isolées et à la largeur d'une zone tampon aménagée aux limites des propriétés

- **Règlement n° 2017-498-18** modifiant le règlement de zonage n° 2017-498 afin d'apporter des corrections à la section II du chapitre III relative aux usages complémentaires à un usage résidentiel

ayant été adoptés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 mars 2023, sont entrés en vigueur le 17e jour d'avril 2023, date à laquelle La MRC des Pays-d'en-Haut a émis un certificat de conformité.

Ces règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h30 du lundi au vendredi ou sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 3e jour de mai 2023

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord et que j'ai affiché trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 3e jour de mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3e jour de mai 2023

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier